



2 cdd puis cdi: prime précarité?

Par **sophinette**, le **22/07/2011** à **16:50**

Bonjour,

j'ai été embauchée pour un premier CDD. A la fin de celui-ci, on m'a fait un deuxième CDD. Aujourd'hui je vais signer un CDI.

Puis-je prétendre à la prime de précarité sur le PREMIER CDD uniquement? (Je sais bien que le 2nd n'est pas concerné puisqu'il se transforme en CDI)

Merci d'avance pour vos réponses